

Zénon Kaluza

Centre d'études des religions du Livre
CNRS, Paris

SUPREMUM VALE :
LE DISCOURS DE CLOTURE
DU « COMMENTAIRE DES SENTENCES »
DE GILLES CHARLIER¹

I. PRÉSENTATION DU TEXTE

Durant sa très longue vie qui s'est étendue depuis environ 1380 jusqu'à 1472, Gilles Charlier, docteur en théologie (1418), fut successivement ou simultanément maître régent, chanoine de plusieurs églises et doyen du chapitre cathédral de Cambrai. Pendant quelques années, il a été actif au concile général de Bâle². Son Commentaire des Sentences, fruit des leçons données au collège de Cambrai³, date de 1416–1417. Les courts écrits du doyen, principalement

¹J'ai pu achever cette petite édition grâce à l'aide efficace et amicale du Professeur Juliusz Domański et du Docteur Włodzimierz Zega ; je les remercie chaleureusement. La paternité de l'expression *supremum vale* est attribuée à P. OVIDIUS NASO, *Métam.*, X, 62.

²Les données biographiques proviennent de trois sources : J. TOUSSAINT, « Gilles », dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique*, vol. XI, Paris, 1949, col. 1046–1050 ; N. GOROCHEV, *Le collège de Navarre de sa fondation (1305) au début du XV^e siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement* (Études d'Histoire Médiévale, 1), Paris, Honoré Champion, 1997, p. 609–610 ; T. SULLIVAN, *Parisian Licentiates in Theology, A. D. 1373–1500 : a Biographical Register*, vol. II : *The Secular Clergy* (Education and Society in the Middle Ages and Renaissance, 37), Leiden, Brill, 2011, p. 134–137. Cherchant son premier canonicat et sa première prébende déjà en 1394, Gilles a dû naître plutôt vers 1380, ou même avant cette date, que vers 1390, comme on le répète distraitement. En 1403 il est devenu maître ès arts, en 1411 bachelier en théologie et en 1418 maître en théologie. Maître régent à la Faculté de théologie jusqu'en 1432, il fut à un moment candidat à la chancellerie de l'Université. Il dut se contenter de quelques bons bénéfices ecclésiastiques en Picardie et dans la région devenant successivement entre autres chanoine de Tournai en 1436, d'Arras après 1427, et doyen du chapitre cathédral de Cambrai en 1432. Il a gardé cette dernière charge jusqu'à sa mort.

³À la suite de J. LAUNOI, *Regii Navarrae gymnasii Parisiensis historia*, Paris, 1677, t. II, p. 128, on affirme que Gilles Charlier étant membre du collège de Navarre, avait commenté les Sentences

des réponses aux questions qui lui ont été envoyées, ont été réunis et imprimés en deux volumes sous le titre de *Sporta fragmentorum* et de *Sportula fragmentorum*⁴. À Bâle, où il représentait Hugues Cayeu, évêque d'Arras, il rencontra, entre autres, deux intellectuels de Cologne voisine : Heimeric de Campo et Nicolas de Cuse. Le premier, ancien bachelier en théologie de Paris, ira, après son retour du concile, enseigner à Louvain, le second, théologien et canoniste, commence à Bâle même sa belle carrière d'humaniste et de diplomate au service de l'Église. Quant à Gilles Charlier, il a, au cours de ses années bâloises, développé une grande activité, soit comme membre de l'ambassade officielle du concile envoyée à plusieurs reprises en Bohême afin de persuader les hussites de se rendre à Bâle, soit comme un des quatre théologiens choisis pour discuter avec les hussites les fameux quatre articles de ceux-ci. La partie diplomatique de sa mission fut couronnée de succès, car, après une longue hésitation, les Taborites se rendirent à Bâle, prêts à revoir les différends entre eux et le concile. Plus encore, Charlier a laissé une sorte de rapport de ses missions, le *Liber de legationibus Concilii Basiliensis pro reductione Bohemorum*⁵. Quant aux discussions doctrinales, longues et quelques fois très dures, elles ont traîné pendant plusieurs mois, sans apporter le résultat escompté. Gilles Charlier s'y est opposé à Nicolas le Taborite, dit aussi Episcopus ou Biscopec, de son vrai nom

dans le même collège. J'ai rejeté cette thèse il y a une bonne vingtaine d'années, dans un travail peu connu des spécialistes de l'enseignement : « Les débuts de l'albertisme tardif (Paris et Cologne) », dans *Albertus Magnus und der Albertismus. Deutsche philosophische Kultur des Mittelalters*, hrsg. von M.J.F.M. Hoenen und A. de Libera (Studien und Texte zur Geistesgeschichte des Mittelalters, Bd. XLVIII), Leiden – New York – Köln, Brill, 1995, p. 207–295, part. p. 237, suite de la note 30. J'y reviens plus loin, note 18, en reprenant mes anciens arguments et en y ajoutant un supplémentaire.

⁴Les *Sporta* et *Sportula fragmentorum* ont été publiées par les Frères de la Vie Commune à Bruxelles dans les années 1478–1479. Concernant ces opuscules, voir P. FREDERICQ, « De „Sporta” en de „Sportula fragmentorum” van den Kamerijkschen deken Gillis Carlier, gedrukt te Brussel in de jaren 1478 en 1479 », *Archief voor Nederlandsche Kerkgeschiedenis*, 3 (1889), p. 1–31 ; V. DOUCET, « Magister Aegidius Carlerii († 1472) eiusque Quaestio de Immaculata Conceptione B. Mariae Virginis », *Antonianum*, 5 (1930), fasc. 4, p. 405–442, part. p. 416–421 ; S. SWIEŻAWSKI, « Note sur le 'Commentaire des Sentences' de Gilles Charlier », *Mediaevalia Philosophica Polonorum*, 10 (1961), p. 77–86. Z. KALUZA, « Matériaux et remarques sur le catalogue des oeuvres de Gilles Charlier », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, 44 (1969), p. 169–187, cf. p. 173. « Nouvelles remarques sur les oeuvres de Gilles Charlier », *ibid.*, 46 (1971), p. 149–191 ; H. PLATELLE, « Les consultations de Gilles Carlier, doyen du chapitre de Cambrai († 1472) sur diverses affaires de sortilège », *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1978, p. 225–252 ; M. MELIADÒ, « De religiosa solitudine. Eimerico di Campo e una controversia tardo-medievale sulla clausura », *Quaestio. Annuario di storia della metafisica*, 15 (2015), p. 761–772.

⁵Le *Liber de legationibus* est édité par E. BIRK dans *Monumenta conciliorum generalium saeculi XV*, t. I, Wien, 1857, p. 358–700. V. DOUCET, *op. cit.*, p. 216 ; Z. KALUZA, « Matériaux et remarques », p. 172–173.

Nicolas de Pehlřimov (ou Pilgram), défenseur de l'article instituant la punition légale des péchés publics⁶. La documentation des disputes bâloises est accessible dans les grandes collections des documents conciliaires éditées depuis quelques siècles⁷.

Deux médiévistes du siècle passé ont attiré l'attention des historiens sur la personne et le Commentaire des Sentences de Gilles Charlier : un célèbre érudit franciscain Victor Doucet et Stefan Swieżawski, médiéviste et *sectator* de saint Thomas⁸. La version complète du Commentaire de Charlier est conservée dans deux beaux manuscrits parisiens, conservés à la Bibliothèque Mazarine sous la cote de Mazar. 958 et Mazar. 959. Le premier contient le commentaire des deux premiers livres des Sentences de Pierre Lombard et le second le commentaire des livres III et IV des Sentences. Le commentaire de chaque livre est précédé par un Principium avec sa *quaestio collativa*. Cet ensemble se termine par un dernier mot du commentateur que Stefan Swieżawski a, à juste titre, appelé « le discours de clôture »⁹. Deux autres manuscrits, Angers, Bibl. municipale, ms. 204 et Troyes, Bibl. municipale, ms. 778, ne préservent que les commentaires sur deux premiers livres. Cependant aucune de ces trois copies ne dépend

⁶ Cf. P. SPUNAR, *Repertorium auctorum Bohemorum pro vectum idearum post universitatem Pragensem conditam illustrans*, t. II (Studia Copernicana, XXXV), Warszawa – Praga, IHN PAN, 1995, s. 71–80 ; parmi les écrits de Nicolas, au n^{os} 101 et 102, on trouve : *Oratio pro Bohemorum articulo de peccatis publicis puniendis* (lue les 20 et 21 janvier 1433) et *Replica contra Aegidium Carlerii de correctione peccatorum* (lue les 16–18 mars 1433). Ce Nicolas Pilgramensis est auteur, entre autres, d'un *Diarium Basiliense* (aujourd'hui perdu, cf. P. SPUNAR, *op. cit.*, p. 78, n^o 105) et d'un gros ouvrage qui a reçu une édition moderne, la *Confessio Taboritarum*, a cura di A. Molnar e R. Cegna (Fonti per la Storia d'Italia, 105), Roma, Palazzo Borromini, 1983 (P. SPUNAR, *op. cit.*, p. 74, n^o 97).

⁷ On trouvera les informations mises en ordre chez V. DOUCET, *op. cit.*, p. 213–216. Pour la *Responsio ad secundum articulum Bohemorum* de Gilles (présentée les 13, 14, 16 et 17 février 1433), voir J.D. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. 29, p. 868–971 ; pour sa *Responsio ad replicas Nicolai Taboritae* (lue les 4 et 6 mars), *ibid.*, t. 30, p. 391–456. À Bâle ont disputé aussi : Jean de Raguse et Jean de Rokycana (Rokyczan) sur la communion sous deux espèces pour les laïcs ; Henri Kalteisen, O.P., professeur de Cologne et Uldaricus de Zneuma (Ulric, Oldřich ze Znojma) sur la liberté de la prédication accordée aux laïcs ; Jean de Polemar, archidiacre de Barcelone et l'Anglais Pierre Payne sur la suppression des biens temporels du clergé. Les deux volumes des *Monumenta* de Birk (voir note 5) contiennent plusieurs récits, journaux, rapports et mémoires témoignant de l'activité du concile et de ses membres en particulier. Voir aussi J. TOUSSAINT, *op. cit.*, col. 1046–1048.

⁸ V. DOUCET, *op. cit.*, p. 412–413 ; S. SWIĘŻAWSKI, *op. cit.*, p. 77–86. Entretemps, en 1949, J. Toussaint a publié une importante notice « Gilles », mentionnée plus haut, note 2.

⁹ S. SWIĘŻAWSKI, *op. cit.*, passim. *Ibid.*, p. 78–79, quelques informations sur les manuscrits. Il faut noter qu'en règle générale le bachelier sententiaire commençant les leçons sur le livre III prenait le titre de bachelier formé (*bac. formatus*) qu'il porte jusqu'à l'obtention de la licence en théologie. Pierre Forget, l'un des *socii* de Charlier, est connu, précisément en 1417, comme *formatus* ; S. SWIĘŻAWSKI, *op. cit.*, p. 84, note 12.

des autres. La qualité du texte parisien est de loin la meilleure¹⁰. En fait, la copie conservée par Mazar. 958 et 959 possède deux caractères recherchés par les historiens des doctrines médiévales : son texte est complet et de bonne qualité. Et il se lit assez facilement.

L'extrême fin du dernier livre du Commentaire de Charlier est occupé par le discours de clôture, déjà mentionné¹¹. Que représente ce discours, quelle est sa nature et sa valeur ? Doucet et Swieżawski ont essayé de répondre, chacun à sa façon. Cependant, avant d'aller plus loin, remarquons que ni l'un ni l'autre n'a mis en question l'authenticité du discours. Il semble même que l'opinion contraire pourrait être difficile à prouver : « l'étude préliminaire du texte manuscrit du Commentaire entier, comprenant aussi les Principia et ce discours, ne semble pas fournir des arguments contre l'authenticité de ce petit texte »¹². Cela étant, Victor Doucet, qui a suivi l'opinion de Launoï sur les études de Charlier au collège de Navarre, n'a eu aucune difficulté pour lire le discours à la lumière de quelques épîtres du chancelier Gerson proposant aux étudiants de Navarre de bons théologiens à imiter. Le discours de clôture semblait le confirmer. L'examen de la doctrine montrait une autre dépendance de Charlier par rapport à Gerson, le rejet du sectarisme scolaire estimé par le chancelier comme « *indebita doctorum et doctrinarum appropriatio* »¹³.

Pour Swieżawski, qui écarte cette démonstration de l'éclectisme gersonien, le discours de clôture « est intéressant et fort instructif », mais pour d'autres raisons. L'historien de la philosophie affirme que « Gilles Charlier cite dans le texte en question les 'autorités' théologiques qu'il révère le plus et qu'il s'empresse de suivre le plus fidèlement possible. Il les cite d'ailleurs par ordre d'importance »¹⁴. Toutefois, en s'opposant à Doucet et ne se prononçant pas sur le fameux éclectisme, Swieżawski ne publie pas le texte complet du discours de clôture, ni même « la liste des autorités », mais là, où l'éloge dépasse une ou deux lignes, il se limite à donner les premiers et les derniers mots¹⁵. Ce mode de procéder qui nous fait perdre de vue le sens de l'ensemble du discours, rend impossible le jugement du

¹⁰ V. DOUCET, *op. cit.*, p. 412–413. S. SWIĘŻAWSKI, *op. cit.*, p. 78–79, indique quelques autres différences entre les trois manuscrits. J'ai examiné la qualité des copies d'Angers et de Troyes au début des années soixante-dix du siècle passé.

¹¹ Il occupe dans le Mazar. 959, f. 198va–199vb.

¹² S. SWIĘŻAWSKI, *op. cit.*, p. 84.

¹³ V. DOUCET, *op. cit.*, p. 424–426. JEAN GERSON, *Œuvres complètes*, introduction, texte et notes par Mgr. P. Glorieux, vol. II : *L'Œuvre épistolaire*, Paris – Tournai – Rome, Desclée & Cie, 1960, n^{os} 5, 6, 7. La citation provient de *Duae lectiones contra vanam curiositatem*, pars II, consid. 3, dans la même édition t. III : *L'Œuvre magistrale*, Paris – Tournai – Rome, Desclée & Cie, 1962, p. 239.

¹⁴ *Ibid.*, p. 84.

¹⁵ *Ibid.*, p. 84–85.

propos de Charlier et réduit le lecteur à la position d'un simple croyant en la parole d'historien¹⁶.

Il est bien évident que la liste des théologiens était établie par un théologien et pour un texte éminemment théologique : les noms de philosophes ne s'y sont pas mêlés, bien que leur liste eût été de loin plus intéressante. Le discours est important parce qu'il est particulièrement rare. À dire vrai, je n'en connais aucun autre. Par conséquent, il m'est aujourd'hui impossible d'affirmer qu'il illustre une tradition. En revanche, il semble avoir été effectivement prononcé dans la salle de cours. Autant son style fortement rhétorique, que les allusions aux quelques différents endroits du Commentaire, ainsi que les rares invocations aux auditeurs assidus des quatre Principia, des leçons et du discours de clôture (« vos, magistri et patres... », « vos ipsi audistis... ») confirment que nous avons ici le morceau vraiment prononcé le 28 juin 1417, comme l'indiquent les dernières lignes de la copie Mazar. 959. Ce discours témoigne donc d'un acte qui eut lieu, mais il peut être aussi le signe d'une coutume mal connue, même ignorée des historiens.

La liste des théologiens aurait bien pu s'allonger, mais Charlier a opéré un choix dont nous connaissons les résultats, sans en connaître les raisons. Celles-ci, nous pouvons peut-être les supposer. Remarquons, tout simplement, que deux noms, celui de saint Paul et celui de saint Augustin, ont été inscrits en tête de la courte liste des théologiens. Ils renvoient aux origines de la discipline théologique. C'est seulement dans leur sillage qu'apparaissent les principaux maîtres et créateurs des écoles théologiques de Paris. Nous y voyons donc leur fondateur — le vénérable évêque parisien Pierre Lombard, auteur des quatre livres des *Sentences*. Au Lombard succèdent les commentateurs des *Sentences* représentant deux principales orientations de la discipline : Thomas d'Aquin et Albert le Grand de l'école dominicaine, Alexandre de Halès et Bonaventure de la première école franciscaine. Enfin il y a encore trois docteurs « singuliers », comme dirait Gerson : le dominicain Durand de Saint-Pourçain, l'Augustin ermite Gilles de Rome et Jean Duns Scot, fondateur de la nouvelle école franciscaine. Si bien que, même s'il était un éclectique, il nous est difficile d'admettre que Charlier suivait, ne serait-ce que partiellement, la doctrine de chacun de ces docteurs. Plus même, mentionnant un désaccord entre Durand et Thomas,

¹⁶Je cite donc encore une fois le propos de S. SWIEŻAWSKI (*op. cit.*, p. 85) qui écrit justement et avec précaution : « Le choix des personnages est caractéristique. Sans en tirer aucune conclusion nous pouvons cependant remarquer que le 'programme' théologique (et philosophique !) qui apparaît de ce relevé d'autorités' témoigne d'un esprit qui est juste le contraire d'un esprit de secte et d'école dans le sens d'école' thomiste, albertiste, scotiste etc. Les raisons, la vraie signification et les résultats d'une telle étude réclament une vaste et profonde étude ». Hélas, une telle étude n'a jamais vu le jour.

il tient à rester fidèle à l'Aquinate. Les deux derniers théologiens sont moins souvent mentionnés. De plus, depuis sa première question collative il est certain que Charlier était un anti-scotiste convaincu¹⁷.

Si donc ces théologiens représentent quelque chose, ce n'est pas l'engagement doctrinal de Charlier, mais une idée, probablement très personnelle, des théologies parisiennes et des écoles bâties par les grands docteurs du treizième siècle. Leurs successeurs sont à peine remarqués, cela est vrai, mais à la Faculté leur mémoire ne s'est pas perdue. En fin de compte il serait plus exact de dire, que Thomas et Albert, que distinguent seulement leur âge et « le dosage » de l'aristotélisme en théologie, constituent un vrai noyau de la théologie universitaire, celle qui est contenue dans le manuel rédigé de Pierre Lombard, remise à jour continûment par les générations successives des sententiaires parisiens. La réduction de la théologie à un seul genre littéraire, celui du commentaire des Sentences, résulte certainement des circonstances dans lesquelles le discours de Gilles Charlier a été composé et prononcé, mais cela est dû principalement à la place que la Faculté avait réservée à ce genre dans l'enseignement théologique.

Divisé en trois parties, le discours de clôture a la forme d'un triple acte de gratitude à l'égard de Dieu, des anciens docteurs et d'une école théologique. Sa première partie soulève donc la question de la gratitude, qui est marquée de la civilité, et de la mémoire des bienfaits obtenus. La seconde partie présente la liste de quelques théologiens du passé choisis comme représentants du *coetus theologorum*. Il est impossible de les nommer tous, on les glorifie dans leurs représentants : « Et si horum aliquos », écrit Charlier, « magnificavero, reliquis tamen detrahere propositum non est ». La dernière partie apporte un bref éloge d'une école théologique indéterminée, et un court adieu fait aux auditeurs des leçons. Il ne s'agit évidemment pas de « l'école parisienne de théologie » — création de l'historiographie. Les professeurs, les *domini*, les maîtres et les étudiants sont là, car ils sont tous remerciés à la fin de chacun des quatre Principia, et chaque fois il y est indiqué qu'il s'agit de l'école du collège de Cambrai. Gilles Charlier faisait alors partie de ce collège et de son école¹⁸.

¹⁷J'en parle dans ma contribution sur « Proclus dans le Commentaire des Sentences de Gilles de Charlier », en préparation.

¹⁸Mon opinion s'appuie sur trois arguments. (A) Dans son Commentaire Charlier affirme qu'il appartient au collège de Cambrai : premier Principium, Mazar. 958, f. 7va : « Quantum ad 3^m, de honore impenso collegio Cameracensi et huic scole in persona mea modica Deo et vobis humilime regracior » ; II Principium, *ibid.*, f. 121vb : « Quantum ad 3^m de honore impenso collegio Cameracensi et huic scole in persona mea modica Deo et vobis patribus et magistris meis venerandis pro viribus offero graciaram actiones » ; III Principium, Mazar. 959, f. 8vb : « Quantum ad 3^m de honore impenso collegio Cameracensi et huic scole in persona mea exigua Deo et vobis refero actiones gratiarum » ; IV Principium, *ibid.*, f. 99vb : « Venio ad 3^m in quo vobis, dominis et magistris, de honore impenso collegio Cameracensi et huic scole in persona mea

Dans les notices consacrées aux *auctores* le mode de présentation change chaque fois que le nom du théologien change. Quelquefois, mais c'est rare, une idée se suit, par exemple l'oeuvre de Pierre Lombard et celle de Thomas sont regardées comme la construction et le continu renforcement d'une forteresse ayant à défendre la foi religieuse. Le portrait spirituel de l'Apôtre Paul produit presque exclusivement à l'aide des citations pauliniennes, est rédigé selon le genre toujours à la mode « Saint Paul par lui-même ». Il faut toutefois signaler deux points qui ont marqué l'histoire de la philosophie et celle de la théologie, notamment la place d'Aristote dans la théologie et la critique de Thomas par Durand de Saint-Pourçain.

Au centre du premier problème, Charlier voit Thomas d'Aquin qu'il nomme aussi 'docteur'. Il remarque que celui-ci, plus jeune que le vieux Pierre Lombard, était aussi plus rapide à introduire la raison philosophique en théologie. Sans remarquer que Lombard n'était plus depuis quelques décennies lorsque Thomas enseignait ses propres commentaires des Sentences, Charlier compare les deux théologiens aux apôtres Pierre et Jean courant au tombeau du Christ : « Et iunior hic grandaevio Magistro acres philosophorum sententias pertransiit velut Iohannes citius Petro ». Vraiment, Charlier n'exprime ici aucune critique à l'égard de Thomas, nous sommes presque enclins à penser une absurdité historique que si Lombard avait été plus brillant, il aurait sans doute fait le travail laissé à l'abandon. Plus encore, introduisant l'argumentation philosophique dans la théologie, Thomas avait annulé la frontière, la séparation, le fameux *horizon* entre les deux mondes et deux modes de penser : la théologie et la philosophie : « Hic horizon theologorum philosophorumque fecit utrumque unum ». La formule fait

modica refero graciaram actiones. Explicit 4^m Principium ». Le démonstratif *huic* renvoie à *cette école-ci*, donc à l'école du collège de Cambrai (ou des Trois-Évêques). À cette même école et ce même collège appartient donc la *persona exigua* et *modica* de Charlier. (B) Charlier ne s'identifie pas avec le collège de Navarre. En revanche, Pierre Forget, son collègue et ami, mais surtout son *baccalaureus concurrentis* dans la lecture des Sentences, était un *navarriste* : « Istud pono probabiliter contra magistrum meum reverendum et amicum [...] magistrum Petrum Forget, legentem in scola collegii Navarrae » (II Principium, q. collativa, Mazar. 958, f. 118vb). Pierre Forget (« qui oppositum in forma posuit in suo primo principio ») avait présenté son propre Principium avant celui de Charlier ; tel était sans doute l'ordre imposé aux sententiaires. À l'évidence, l'école du collège de Navarre n'était pas celle de Charlier. (C) E. GAUTIER et A. LESORT, *Ville de Cambrai. Inventaire sommaire des Archives communales antérieures à 1790*, Cambrai, 1907, p. 94b, publie un extrait des Dépenses du chapitre de Cambrai pour les années 1429–1430 confirmant l'existence de l'enseignement (*instructions*) et l'appartenance de Gilles Charlier au même collège : « à Robert Clerc [...] pour avoir par ij fois grossoyé autres instructions touchant le collège de Cambrai scitué à Paris, dont nouvellement on veut exclure ceulx de la nation de cette cité, non obstant que du contraire soient en bonne saisine et possession et que darrièment en ait joy maistre Gille Le Carlier, qui bien peut valoir par an XXiiij frans ou mieulx, à j. estudiant receu oud. colliege, XX. s. ». Les Archives communales de Cambrai ont été détruites pendant la guerre 1914–1918.

écho à deux propositions — modèles bien connus de Charlier, le *De universo* de Guillaume d'Auvergne, où le titre d'un chapitre annonce : « De virtute musicae, et quod anima sita sit in horizonte duorum mundorum »¹⁹; et le *Liber de causis* : « Esse vero quod est post aeternitatem et supra tempus est anima, quoniam est in horizonte aeternitatis inferius et supra tempus »²⁰. Selon Thomas, les deux disciplines universitaires se trouvent donc du même côté de la ligne, laquelle ne les sépare plus.

Comparé à son propre maître, Thomas est, sous tous les rapports, aussi parfait qu'Albert. Les différences entre les deux dominicains sont rapidement ramenées à un seul point, celui de la place réservée à la raison naturelle en théologie. Car Albert le Grand opéra une séparation entre les savoirs humains et la science divine, alors que Thomas renforça l'Écriture en lui proposant le service de pénétrantes armes de l'intelligence humaine : « [Albertus] humanas a divinis locis et operibus seiunxit artes, Thomas acerrimis humanae intelligentiae telis Scripturam pietatis armavit ». Cette prise de position montre que dans les années de la naissance de l'albertisme parisien et d'une supposée lutte entre thomistes et albertistes, Gilles Charlier ne voyait pas raison pour faire guerre à ses collègues de la Faculté²¹. Mais elle montre aussi que la Faculté de théologie était alors consciente des reproches faits à Thomas un quart de siècle plus tôt par le chancelier Pierre d'Ailly. Charlier est passé outre²², considérant l'argumentation

¹⁹ GUILLELMI ALVERNI *De universo*, t. I, II pars princ., pars III, c. 21 (il est le deuxième des deux chapitres numérotés : XX), dans *Opera omnia*, Venetiis, 1591, p. 996a H : « [...] status naturalis animae, quae posita est ipsa nobilitate suae creationis in horizonte duorum mundorum et in confinitate duorum regionum ».

²⁰ *Liber de causis*, II 22 (cité à la suite de l'édition d'A. PATTIN, *Miscellanea. I. Liber de causis*, Leuven, Bibl. van de Faculteit Godgeleerdheid, 2000). *L'horizon* sépare les deux entités qui s'opposent.

²¹ G.G. MEERSSEMAN, « La lutte entre thomistes et albertistes parisiens vers 1410. Une voix thomiste », *Divus Thomas* (Piac.), 40 (1937), p. 397–403 ; Z. KALUZA, « Les débuts de l'albertisme tardif » (cité *supra* note 3).

²² PETRI DE ALLIACO « Tractatus ex parte Universitatis Studii Parisiensis pro causa fidei, contra quemdam fratrem Johannem de Montesono Ordinis Praed. editus a Petro de Alliaco episcopo et cardinali Cameracensi circa annum 1388 », dans C. DU PLESSIS D'ARGENTRÉ, *Collectio iudiciorum de novis erroribus...*, editio nova, t. I, Paris, N. Duchesne, 1755, p. 117b : « Primo sequitur, quod cum auctoritas vel doctrina sancti Thomae in multis fundetur in ratione humana, saltem in illis non oportet, quod sit ita firma, quin possit esse in fide erronea, aliter enim locus sumptus ab auctoritate, quae fundatur in ratione humana non esset infirmissimus, ut ipse dicit, sed iam attingeret illam firmitatem, quam habet locus ab auctoritate fidei, quae fundatur in revelatione divina. Quod est contra ipsum. Et maxime apparet propositum quia eius doctrina in multis innititur auctoritatibus et rationibus philosophorum, et precipue peripateticorum. Namque in omnibus etiam arduissimis fidei articulis, et humanam rationem transcendentibus, ipse utitur dictis Aristotelis et immiscet eius philosophiam doctrinae fidei, sicut patet cuilibet intuenti ». Pour la suite de cette polémique autour de la présence de la raison naturelle et d'Aristote en théologie,

rationnelle en théologie spéculative comme à la fois un élément unifiant les deux spéculations et comme une consolidation de la théologie et de la foi.

Une seule notice mentionne les graves critiques de Thomas d'Aquin par Durand de Saint-Pourçain. « Quem », écrit Gilles, « etsi secutus non sim, nisi quatenus consensuit Thomae, meum tamen excitavit habitum »²³. Plusieurs livres et études particulières ont, ce dernier temps, été consacrés à Durand et plus

cf. Z. KALUZA, « La crise des années 1474–1482 : l'interdiction du nominalisme par Louis XI », dans M.J.F.M. HOENEN, J.H. SCHNEIDER, G. WIELAND (éds.), *Philosophy and Learning. Universities in the Middle Ages* (Education and Society in the Middle Ages and Renaissance, 6), Leiden – New York – Köln, Brill, 1995, p. 292–327.

²³ Examinant la question du Prologue du I^{er} livre : *Utrum theologia sit scientia homini necessaria ad salutem*, Charlier critique la notion du *lumen medium* de Henri de Gand (Mazar. 958, f. 8va) : « Sequitur quod non est ponendum lumen inter lumen fidei et lumen gloriae, in quo lumine medio principia theologiae, quae sunt articuli fidei, sint intellecti [!] ». Deux premiers arguments (sur trois) en faveur du corollaire appartiennent à Durand. Toujours dans le livre I, d. I, q. 1 : *Utrum solo Deo sit fruendum*, l'auteur montre une erreur d'Avicenne et une autre de Durand (f. 14rb–va) : « Sequitur falsitas opinionis Avicennae ponentis | intelligentiam inferiorem felicitari in sibi proxime superposita, quae certa est ex hoc, quod posuit posteriorem causari immediate a superposita. Et radix huius erroris fuit haec apud philosophos vulgata propositio : Ab uno non nisi unum, de cuius veritate alibi locus erit. Sequitur quod falsa est opinio Durandi, dicentis quod bonum fruitionis non est Deus, sed visio Dei ». Ensuite, d. II, q. 1 : *Utrum in unitate essentiae divinae sit personarum pluralitas, quoniam unitas est passio entis* (f. 19vb) : « Durandus sic arguit ex infinitate perfectionis essentiae. Idem est intellectus et voluntas, magnitudo, pulchritudo et sic de aliis ; et ita eadem radice eadem essentia potest esse fundamentum oppositarum relationum, quas ad diversa superposita necesse est pertinere, eo quod secundum sanctum Augustinum I *De Trinitate* [c. 1], 'nulla res seipsam potest gignere ut sit'. Item, si unum eorum quae opposito modo videntur se habere, invenitur in entibus et reliquum non, sed in una persona inveniuntur plures naturae, ut in Christo [?], ergo in una natura inveniuntur plures personae, scilicet in divinis ». Dans la première et riche question du livre II : *Utrum sit primum principium creationis omnium rerum*, composée de deux parties (*de unitate Creatoris et de Creatore et creatione rerum*), nous trouvons une courte question examinant la possibilité de transmettre aux créatures le pouvoir de créer (3^e dubium : *Utrum potentia creandi sit communicabilis creaturae*). Après une brève introduction, Charlier annonce le point de vue de Lombard, de Thomas et de Durand (f. 126vb) : « Idem tenet Durandus, distinguens tamen adhuc de potentia creandi » : « respectu omnium creabilium » — toute possibilité est exclue ; « respectu alicuius particularis entis » — elle est envisageable. « Tota, inquit, repugnantia, quare communicari non posset, fundatur in duobus. Unum quod creatio videtur requirere infinitam potentiam in creante propter infinitam distantiam entis a non ente. Aliud quod omnis actio creationis videtur esse per motum vel mutationem, quae necessario supponunt subiectum, sed non movent ad negandum potentiam creandi communicari posse. Probat primum [...] ». Avec cette argumentation nous changeons la page et la colonne. En effet, au f. 127ra, Charlier réplique en opposant les arguments de Thomas d'Aquin à ceux de Durand. Encore plus loin (f. 127rb), il conclut : « Ideo sto magis cum eo in *Prima parte, Somma* [!] *contra gentiles* et *Quaestio de potentia*, dicendo quod potentia creandi non potest communicari creaturae etiam per modum instrumenti, ut aliquid faciat de nihilo ex parte recipientis. Sic etiam dicit Aegidius de Roma tractatu suo *de esse et essentia* et in 2^o *Scripti* [...] ».

spécialement aux point de désaccords entre Durand et l'Aquinate, il n'y a cependant rien ou fort peu sur Gilles Charlier et les critiques de Thomas par Durand²⁴.

Les sources ne sont nommées dans ce discours de clôture qu'exceptionnellement. Le nom d'Aristote y est peut-être deux fois mentionné, sans la précision souhaitée. À deux reprises Charlier renvoie à *Chrysostomus*, dont il cite le *Liber de laudibus Pauli*, mais à la suite de la *Legenda aurea* de Iacopo da Varazze, passée à son tour sous silence. Il existe aussi quelques renvois, d'ailleurs très discrets, au texte même du Commentaire²⁵. On peut toutefois souligner un grand nombre des citations scripturaires muettes. Gilles Charlier et ses collègues les connaissent par coeur, nous les identifions, quelquefois avec grande peine. Il y a aussi des lignes qui ont l'air de versets bibliques, mais ne le sont pas. Le vocabulaire, les figures rarement rencontrées chez les scolastiques donnent l'impression autant d'un ton un peu élevé de ce discours scolaire que d'une écriture recherchée, marquée par des contrastes, des exclamations et interrogations.

2. LE DISCOURS

(D'APRÈS LE MS. PARIS, MAZAR., 959, F. 198VA–199VB)

Supremum vale huic operi faciens verbum sumo actionis gratiarum : Cupidus est qui quod alterius est retinet sibi, incivilis qui dilectionis vinculum et gratiae foedus temeravit. Hic est, qui beneficiorum acceptorum non meminit, cuius livor edax aliorum consumpsit gloriam, ne sua vilesceret, vel quem mortalis aura nominis illexit. Nimium quantum sit scelus ingratitude « omnis natura bestiarum simul et volucrum »²⁶ huius rei magistra est. Nihil tam ferox quod beneficiis non mansuescat. « Leones Poeni » resides « manibus datas captant escas metuuntque

²⁴Le Numéro spécial 1 de *Mémoire dominicaine*, apportant les actes du Colloque de Rodez consacré à *Jean Capreolus et son temps 1380–1444*, Paris, Cerf, 1997, contient deux travaux au sujet de la théologie de Durand : R. CESSARIO, « Durand de Saint-Pourçain et Capreolus : le débat sur la foi », p. 159–165 et K. WHITER, « Saint Thomas et Durand de Saint-Pourçain : la question de la certitude de la foi », p. 165–175 ; I. IRIBARREN, *Durandus of St Pourçain. A Dominican Theologian in the Shadow of Aquinas* (Oxford Theological Monographs), Oxford, University Press, 2005 et plusieurs articles de la même historienne sur Durand et Thomas ; volume collectif édité par A. SPEER, F. RETUCCI, T. JESCHKE, G. GULDENTOPS, *Durand of Saint-Pourçain and His Sentences Commentary. Historical, Philosophical, and Theological Issues* (Recherches de Théologie et Philosophie Médiévales. Bibliotheca, 9), Leuven – Paris – Walpole (MA.), Peeters, 2014. Seul U. ZAHNED, *Wirksame Zeichen ? Sakramentenlehre und Semiotik in der Scholastik des ausgehenden Mittelalters* (Spätmittelalter, Humanismus, Reformation, 80), Tübingen, Mohr Siebeck, 2014, p. 400–404, fait quelques remarques sur Charlier et Durandus.

²⁵D'ailleurs, je me suis contenté de ne citer dans les notes ajoutées à l'édition que des ouvrages connus de Gilles Charlier.

²⁶Iac. 3, 7.

trucem soliti verbera ferre magistrum »²⁷. Pulli ciconiarum (a) parentes senio consumptos cibant et labore suo praedicant beneficia naturae²⁸. Divinum ergo rationis animal sacra haec iura temerabit ? Et qui tam pretiosa dona susceperit in ortu, quo pacto beneficiorum obliviosus factus illa polluet ? Eat turba hominum quo impetus praeceps impulerit, persequatur qui volet iniurias, data munera non laudet. « Memoria enim beneficiorum labilis, iniuriarum tenax »²⁹.

Longe aliter faciendum putavi. Voci iustitiae | 198vb | pietatisque oboedientiam, ad beneficos gratiam servabo. Dabo, et participabunt, et consociis in huius lectione³⁰ patientia meritos honores. Quam magna multitudo sapientiae et scientiae tuae, Domine Deus ! « Mirabilis facta est et non potero ad eam »³¹. Effundere eam voluisti super omnia opera tua³², sed rationaliter super vultus

²⁷BOETHIUS, *De consol. philos.*, III, m. 2, 7–10 ; ed. C. Moreschini, Monachii et Lipsiae, K.G. Saur, 2000, p. 62–63 :

« Quamvis Poeni pulchra leones
vincula gestent manibus datas
captent escas metuantque trucem
soliti verbera ferre magistrum, [...] ».

²⁸RICHARD DE FOURNIVAL, *Le Bestiaire d'Amour et la Reponse du Bestiaire*, éd. bilingue, publication, traduction, présentation et notes par G. Bianciotto (Champion Classiques), Paris, Honoré Champion, 2009 ; cf. *B. d'A.*, [32], 10, p. 253–255 : « Et si vous vouliez me nourrir, mère très chère, je serais pour vous un aussi bon fils que le sont pour leur mère les petits de la cigogne et de la huppe ; car aussi longtemps met la cigogne à nourrir ses cigogneaux, aussi longtemps mettent de leur côté les cigogneaux à nourrir leur mère en retour, une fois qu'ils sont élevés et devenus adultes ». *R. B.*, [94], p. 317–319 : « Voici encore ce que j'ai entendu à propos de la cigogne : quand elle a nourri ses petits cigogneaux jusqu'à ce qu'ils soient devenus grands, et qu'elle-même est si vieille qu'elle ne peut plus voler, ses petits lui arrachent toutes les plumes des ailes, car elle ne parviendrait jamais à muer toute seule comme font les autres oiseaux, et ils la nourrissent à leur tour autant ou plus longtemps qu'elle la nourrit elle-même ». Le thème est récurrent autant pour la cigogne que pour d'autres oiseaux, cf. ARISTOTE, *Hist. anim.*, IX, c. 13 ; THOMAS DE CANTIMPRÉ, *Liber de natura rerum*, VI, c. 42 ; VINCENT DE BEAUVAIS, *Speculum maius*, éd. Douai, 1624 (reprint : Graz, 1965) : *Speculum naturale*, XVI, c. 100, col. 1215 ; *Speculum doctrinale*, XV, c. 162, col. 1489.

²⁹Cf. IACOBUS DE VORAGINE, *Sermo 2 in dom. 25 post festum Trinitatis*, dans JACOBI DE VORAGINE *Sermones aurei...*, ed. R. Clutius, Augustae Vindelicorum – Cracoviae, 1760, p. 304a. Ici comme souvent ailleurs la sentence est, sans d'autres précisions, attribuée à Sénèque.

³⁰Déjà S. SWIEŻAWSKI (*op. cit.*, p. 83) les a identifiés : Gilles de Priches, Jean de Atrio, Loupus de Fonte Petrino O.P. et Pierre Forget. Les deux premiers font avec Gilles Charlier partie de la nation universitaire picarde. Sociétaire du collège de Sorbonne, Jean d'Atrio (Attrio, de l'Âitre) se distingue comme grand lecteur de Thomas d'Aquin et de la littérature latine ancienne et médiévale ; cf. *Le Registre de prêt de la bibliothèque du collège de Sorbonne [1402–1536]*, édité par † J. Vielliard, avec la collab. de M.-H. Jullien de Pommerol, Paris, CNRS Éditions, 2000, p. 611, 668, et le dossier 31, p. 199–204 (avec quelques renvois) ; Z. KALUZA, « Les débuts de l'albertisme », p. 255–256 — l'édition du *Registre* est postérieure à mon travail, elle le corrige et complète sur quelques points précis.

³¹Cf. Ps. 138, 6 : « Mirabilis facta est scientia tua ex me ; confortata est, et non potero ad eam ».

³²Eccli. 1, 10 : « Et effudit illam super omnia opera sua et super omnem carnem ».

humanos abunde dedisti. Sed nos, creaturae tuae, per partes recepimus³³. Mihi autem aperiebas, sed infelix ipse tonitruum sermonum tuorum ferre non potui. Illud exiguum felicitatis habuerim quod desiderio desideravi Scripturas percurrere et te, bone Deus, contingere metam. Quomodo pia mater lumina parvuli pomo flectit, contrahit moras, vocat ad gremium, ita, magistri et patres, Deus omnipotens scintilla (b) quadam micavit in oculo mentis, vocavit ad facialem visionem³⁴. Nobis autem adhuc ire non potentibus duces dedit, apostolos et doctores³⁵. Honor illi sit, decus et imperium, benedictio et potestas aeterna, sub quo, ut suo capite, sancti plurimi et doctores strenuissime fideliterque certaverunt. Et si horum aliquos magnificavero, reliquis tamen detrudere propositum non est. Quibus est pax perpetua et commune gaudium, labes invida procul ire et contentio nulla. Fortassis inter quosdam est discordia concors, discordia opinionum cum affectuum unitate. Quae multitudo sententiarum, si Aristoteli

³³ Cf. 1 Cor. 13, 12 : « Nunc cognosco ex parte ». — « Abunde dedisti — per partes recepimus ». La même idée fondamentale apparaît chez Charlier dans *In I Sent.*, dist. II : *Utrum in unitate essentiae divinae sit personarum pluralitas, quoniam unitas est passio entis* (Mazar. 958, f. 17rb sqq.). Se référant à Thomas d'Aquin, il écrit : « Sed Thomas in praesenti suadet hanc conclusionem ex tribus : ex summa bonitate et summa beatitudine et ex perfecta caritate. Ex primo sic. Bonum est sui diffusivum et communicativum, ut notum est. Ergo summe bonum summe se communicat, sed non summe se diffundit ad extra, cum quaelibet creatura finitas a Deo perfectiones accipiat. Ergo ad intra se communicat » (f. 20rb). Ce morceau dépend de S. THOMAS D'AQUIN, *Scriptum super Sententias*, I, d. 2, q. 1, a. 4, Contra, éd. P. Mandonnet, t. I, Paris, Lethielleux, 1929, p. 73, où nous lisons aussi : « Sed Deus est summe bonus. Ergo summe se communicabit. Sed in creaturis non summe se communicat, quia non recipiunt bonitatem suam ». Pour sa part, M. TREPCZYŃSKI, « Aksjomaty Alberta Wielkiego i Tomasza z Akwinu », *Studia Antyczne i Mediewistyczne*, 9 [44] (2011) p. 117, rappelle « l'axiome d'action et de réception » de Thomas d'Aquin : « [...] et ideo essentia eius infinita est, et bonitas eius, et quidquid aliud de eo dicitur ; quia nihil eorum limitatur ad aliquid, sicut *quod recipitur in aliquo limitatur ad capacitatem eius* ; et hoc expresse dicitur in libro *De causis* propos. 16 quod ens primum habet virtutem simpliciter infinitam, quia ipsument est sua virtus », texte localisé chez Thomas d'Aquin, *op. cit.*, p. 1003–1004. Puisque autant S. Thomas que Gilles Charlier connaissent bien le *De causis*, je rappelle encore la propos. XIX (XX) 157 : « Prima enim bonitas influit bonitates super res omnes influxione una ; verumtamen unaquaeque rerum recipit ex illa influxione secundum modum suae virtutis et sui esse » ; A. PATTIN, *Miscellanea. I. Liber de causis*, p. 89, 7–11, le commentaire de THOMAS D'AQUIN, *Super librum De causis expositio*, par H.D. Saffrey, Fribourg, Société Philosophique – Louvain, Éditions E. Nauwelaerts, 1954, p. 16 sqq. (propos. 16), p. 108 sqq. (propos. 20) et, finalement, le plus connu des florilèges, celui publié par J. HAMESSE, *Les Auctoritates Aristotelis. Un florilège médiéval. Étude historique et édition critique*, Louvain, Publications Universitaires – Paris, Béatrix-Nauwelaerts, 1974, p. 232, nr 15.

³⁴ Cf. I Cor. 13, 12.

³⁵ Eph. 4, 11 : « Et ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios autem pastores, et doctores ».

creditur, nihil praeiudicii affert amicitiae³⁶. Nihil ergo, clara doctorum luminaria, nihil aegre tuleritis, si quos ex vobis elegerim.

Ecce praesto est meus Paulus. Venit ille magnanimus virorum, pratum omne virtutum, dixit Chrysostomus³⁷. Si humilitatem quaeris, audi eum dicentem : « Ego sum minimus apostolorum, quoniam ecclesiam Dei persecutus sum »³⁸. Si caritatem ad Deum, dicit : scio et « certus sum quod nec mors, nec vita, neque fames, neque gladius, neque instantia, neque longitudo, neque altitudo, neque profundum, neque creatura aliqua poterit nos separare a caritate Dei, quae est in Christo Iesu »³⁹. Si ad proximum, clamat : « Optavi anathema esse pro fratribus »⁴⁰. Si pietatem compassionemque, audi dicentem : « Quis infirmatur et ego non infirmor, quis scandalizatur et ego non uror ? »⁴¹. Si sollicitudinem, audi : « Instantia mea quotidiana sollicitudo omnium ecclesiarum »⁴². Si patientiam in tollerandis passionibus, dicit : « Ter virgis caesus sum, ter | 199ra | naufragium feci, nocte et die in profundo (c) maris fui »⁴³. Si sapientiam, doctorem eius accipe : « Notum sit, fratres », ait, quod « evangelium quod praedicavi vobis, in quo et statis, per quod et salvamini »⁴⁴, « non accepi ab homine, sed per revelationem Iesu Christi »⁴⁵. Quo ad caerimonias legis, ad pedes Gamalielis sedens⁴⁶ dicit se supra suos coetaneos profecisse⁴⁷. Si quo<dam>modo pugnaverit voluptati, audi eum : « Ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meae, angelus Satanae, qui me colaphizet, propter quod ter rogavi Dominum, ut discederet a me. Et respondit mihi : Sufficiat tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur »⁴⁸. Si virginem quaeris, ipse est⁴⁹. Si martyrem, testes mihi sunt sepulcrum, gladius et tres fontes, tres ex saltibus capitis Iesum

³⁶ Il s'agit peut-être de l'*Éthique à Nicomaque*, VIII, 14, 1063a 24–1063b 5 ; Aristoteles Latinus (désormais AL) XXVI 1–3, fasc. quartus, edidit R.A. Gauthier, Leiden – Bruxelles, 1973, p. 541, 1–16.

³⁷ IACOPO DA VARAZZE, *Legenda aurea*, ed. crit. a cura di G.P. Maggioni (Millenio Medioevale, 6. Testi, 3), Firenze : SISMEL, Edizioni del Galluzzo, 2007, t. 1, chap. 85, De s. Paulo apostolo, p. 654 : « Ideo Chrysostomus in *Libro de laudibus Pauli* hunc gloriosum apostolum multipliciter commendat sic dicens : nihil prorsus erraverit, qui *pratum* quoddam insigne *virtutum* ac paradisum spirituale Pauli animam nuncupaverit [...] ».

³⁸ I Cor. 15, 9.

³⁹ Rom. 8, 35–39.

⁴⁰ Rom. 9, 3 : « Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis ».

⁴¹ II Cor. 11, 29.

⁴² II Cor. 11, 28.

⁴³ II Cor. 11, 25.

⁴⁴ I Cor. 15, 1.

⁴⁵ Gal. 1, 12.

⁴⁶ Act. 22, 3.

⁴⁷ Cf. Gal. 1, 14.

⁴⁸ II Cor. 12, 7–9.

⁴⁹ Cf. I Cor. 7.

invocantis relict⁵⁰. Si prophetiam, *Actus apostolorum* hoc ipsum testatur. Nescio quid gratiae aliis dederit quod non habuerit, imo quod ceteris per partes distributum est, huic ex integro Christus donavit. « Vas enim electionis est »⁵¹ et illi ostendit quanta pro nomine eius oportuit pati⁵².

Augustinum post hunc videre videor, quem primo devius Manichaeorum error abduxerat, quem Cicero, quem Stoicorum dogma minimum delectavit — cui Scriptura pietatis erat in proverbium, eo quod philosophicis careret argutiis⁵³. Hunc divina illico vertit clementia et turgido successit animus mitis. « Iam iunxit latus intrepidum saevis cerva leonibus »⁵⁴, simul accubarunt pardus et agnus, Augustinus et haeretici⁵⁵. Abscisus fuit hic lapis de monte Christo et confregit pedes statuae et comminuit eam⁵⁶, quia arrogantiam humiliavit perfidorum.

Post hos ecce vir venerandae senectutis, splendida facie, oculis admodum ardentibus Magister Petrus Lombardi, qui, iam per priores domum Dei

⁵⁰ Gilles Charlier utilise ici une autre sources que la *Légende dorée*, mais bien connue de Iacopo da Varazze : l'*Epistola beati Dionysii Areopagitae ad Timotheum discipulum beati Pauli de passione Apostolorum*, n'appartenant pas au *Corpus Dionysiacum*. Cette lettre, qui mentionne les rebondissements de la tête décollée et ses invocations du nom de Jésus, ignore pourtant tout de trois fontaines ; cf. J.B. ΠΥΡΑ, *Analecta sacra spicilegio Solesmensi parata*, t. 4 : *Patres Antenicani*, Paris, 1883, p. 268 (partie basse de la page) : « Cum autem sanctissimum caput eius iaceret amputatum in terra elevavit se et resiliit huc atque illuc clamans sine intermissione : Iesus, Iesus, Iesus ! ».

⁵¹ Act. 9, 15.

⁵² Cf. Act. 15, 16 : « Ego enim ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati ».

⁵³ Avant sa découverte de l'*Hortensius*, faite encore à Hippone où se situe le début de sa péridie manichéenne, Augustin n'a pas été attiré par Cicéron ni par les doctrines stoïciennes. Plus tard, à Carthage, à la fin d'une longue crise intérieure, Augustin reviendra à l'étude des arts libéraux. Finalement, à l'issue de ses discussions avec le manichéen Faustus, il remarquera que celui-ci manque d'une solide connaissance de Cicéron et de Sénèque : *Confessions*, V, vi, 11. Il est cependant vrai qu'Augustin était attiré par plusieurs formes du platonisme. — La question collative du premier Principium du Commentaire de Gilles propose la généalogie du dualisme manichéen (ms. Mazar., 958, f. 2vb) : « Patet ibi falsitas Manichaeorum, a Manie haeretico de regione Persidis sic dictorum, ponentium duo principia prima : unum Lucis, alterum Tenebrarum. Et iste Manie a Marcho haeretico et inde a Marchianistis sumpsit hanc haeresim. Et isti adhuc prius originem sumpsisse videntur a pictura speciali Empedocle, qui posuit duo principia contraria, Litem et Amicitiam ». Mani a été actif au III^e siècle, Marcion à la charnière du I^{er} et du II^e siècles, Empédocle au V^e avant J.-Ch.

⁵⁴ BOETHIUS, *De consol. philos.*, III, m. 12, 10–11 ; ed. Moerschini, p. 96 :

« iunxitque intrepidum latus
saevis cerva leonibus ».

⁵⁵ Cf. Is. 11, 6 : « Habitabit lupus cum agno, et pardus cum haedo accubabit ; vitulus et leo et ovis simul morabuntur ». Cf. S. EUSEBII HIERONYMI *Comm. in Isaiam Prophetam*, IV, c. 11, v. 6 ; PL 24, 147. Il n'est pas clair, si en joignant le nom d'Augustin et celui des hérétiques à la liste des animaux sauvages, Charlier souhaitait faire de l'ironie ou éveiller l'hilarité de son auditoire. Ou encore a-t-il peut-être admis l'apocatastase...

⁵⁶ Cf. Dan. 2, 45 : « Secundum quod vidisti, quod de monte abscissus est lapis sine manibus, et comminuit testam, et ferrum, et aes, et argentum, et aurum, Deus magnus ostendit regi [...] ».

constructam, eam turrimque David in ea munire coepit⁵⁷ et vallavit eam muro fortissimo. Posuit quoque in ea munitionem, quia Scripturae sacrae codices ornavit sanctorum sententiis copiosis⁵⁸. Mirandum cunctis strinxit opus arte paratum. Patrum dicta collegit in unum⁵⁹, quorum volumina non modo comprehendere, sed nec legere brevitatis patitur humanae lucis. Hunc laudibus prosequi sufficit nullus, prius lingua deficiet et calamus obtundetur quam portionem debitae laudis | 199rb | absolvero. Temptavi pridem⁶⁰, sed merita fateor dignis praeconiis celebrata non sunt. Et hoc mihi cedit in cumulum honoris. « Est », ut ait Chrysostomus, pretiosissimum vincendi « genus, cum copiam orationis superat magnitudo laudati »⁶¹. Vive feliciter, inclite praesul, eorum omnium suffragiis recepturus opem, qui de tuo calice fecundo biberunt.

Post hoc mihi sermo est de meo Thoma, cuius doctrinae utinam comprehensor essem ut amator. Opposuit turri Davidicae, Scripturae id est sacrae Magister, murum testimonii sanctorum, obicem hostibus, tutelam violentis. Hic certa lege custodiam moeniorum fundavit et antemuralia, et iunior hic grandaevus Magistro acres philosophorum sententias pertransiit⁶² velut Iohannes citius Petro⁶³. Si virtutes eius consideras, non humanum aliquid, sed Dei virtutem videbis⁶⁴ ;

⁵⁷MAGISTRI PETRI LOMBARDI *Sententiae in IV libris distinctae*, ed. tertia, t. I, pars II, liber I et II (Spicilegium Bonaventurianum, IV), Grottaferrata (Roma), Editiones Collegii S. Bonaventurae ad Claras Aquas, 1971, Prologus, p. 3, 10–13 : « Quo inardescentes, 'fidem nostram adversus errores carnalium atque animalium hominum' Davidicae turris clypeis munire vel potius munitam ostendere ac theologiarum inquisitionum abdita aperire, nocnon et sacramentorum ecclesiarum pro modico intelligentiae nostrae notitiam tradere studuimus ».

⁵⁸Il s'agit sans doute de deux commentaires, l'un des Épîtres de Paul, l'autre de la grande glose sur les Psaumes ; les deux sont édités dans la *Patrologie latine* de Migne, t. 191.

⁵⁹Il s'agit de PETRI LOMBARDI *Sententiae in IV libris distinctae*, déjà mentionné. Le t. 2 (Spicilegium Bonaventurianum, V) a paru en 1981.

⁶⁰Chacun des quatre Principia d'un commentaire s'ouvre par un éloge obligatoire de Pierre Lombard et des *Sententiae*.

⁶¹IACOPO DA VARAZZE, *Legenda aurea*, éd. citée, t. 1, p. 654 : « Est enim hoc maximum laudis genus, cum orationis copiam virtus superat et magnitudo laudati ».

⁶²Voir « Prologi Sententiarum divisio et expositio littere » de Thomas dans A. OLIVA, *Les débuts de l'enseignement de Thomas d'Aquin et sa conception de sacra doctrina* (Bibliothèque Thomiste, 58), Paris, Vrin, 2006, p. 335, 60–62 : « *Dauidice turris hic sumitur Cant. IV 'Sicut turris David' etc. — per David significatur Christus, turris eius est fides vel Ecclesia, clypei sunt rationes et auctoritates sanctorum. Vel potius munitam ostendere quia ipse non invenit rationes, sed potius ab aliis inventas compilavit* ». Cf. *Scriptum super Sententias*, t. 1, éd citée de P. Mandonnet, p. 21.

⁶³Cf. Io. 20, 4 : « [...] et ille alius discipulus praecurrit citius Petro ».

⁶⁴Il s'agit peut-être d'un écho de l'*Éthique à Nicomaque*, VII, 1, 1145a 15–30 ; éd. citée, p. 495, 3–17, où le Philosophe traite de la bestialité et de son opposé qui est « la vertu héroïque et divine ». ALBERTI MAGNI *Super Ethica commentum et quaestiones*, Libros VI–X primum edidit W. Kübel, Münster, Aschendorff, 1987 (Ed. Col., t. 14, 2), p. 519, 25–67 ; S. THOMAE DE AQUINO *Sententia libri Ethicorum*, cura et studio Fratrum Praedicatorum, Romae, Ad Sanctae Sabinae, 1969 (Ed. Leon. t. 47, 2), lib. VII, lec. 1, p. 381, 96–136. Thomas réduit d'abord le problème de la

si litteras, miraberis naturae potentiam, ita ut sit ille, quem natura servaverit, in quo omnium vires explicaret. Invenies simul et sapientiam Dei, ut sic probatum sit in eo Dei donum naturam perficere, non corrumpere. Hic horizon philosophorum theologorumque fecit utrumque unum⁶⁵. Prius forsitan insolentibus patebat ad munitionem nostrae turris accessus. Iam propter antemuralia eorum fides emarcuit, prostrati sunt in ore gladii⁶⁶, argumentosi confusi sunt, lingua adhaesit palato⁶⁷ et muti facti canes fuerunt non valentes latrare⁶⁸. Quis fidelior in exponendis libris Aristotelis, principis philosophorum⁶⁹? Quis adversus haereticos argutior⁷⁰? Quis rursus sub breviliquio compendiosius evangelium et partem non modicam Scripturae tractavit⁷¹? Nemo amplius illi molestus sit⁷², si gentilium dogmata (d) pietati fidei miscuerit. Intexuit tunicae divinorum eloquiorum pretiosas margaritas et monilia argenti. Nemo eum reprehendat quod modo quodam figurali et grossis terminis opera sua constituerit⁷³ — altae sub

vertu divine des hommes divinisés par Homère et de la déification suivant la croyance populaire en Grèce pour expliquer ensuite la pensée du Philosophe : « quod Aristoteles non dicit esse credendum, quantum ad hoc quod homo vertatur in naturam divinam, sed propter excellentiam virtutis supra communem modum hominum ».

⁶⁵ Voir *supra*, l'introduction, notes 19 et 20.

⁶⁶ Une expression usitée dans la Bible, cf. Ex. 17, 13; Num. 21, 24, etc.

⁶⁷ Cf. Thren. 4, 4 : « Adhaesit lingua lactentis ad palatum eius in siti »; Ez. 3, 26 : « Et linguam tuam adhaerere faciam palato tuo ».

⁶⁸ Is. 56, 10 : « canes muti non valentes latrare ».

⁶⁹ Concernant les commentaires d'Aristote par Thomas, leur « technique » et leurs valeurs, voir M.-D. CHENU, O.P., *Introduction à l'étude de saint Thomas d'Aquin*, 2^e éd., Montréal, Institut d'Études Médiévales – Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1954, p. 174–192; J.-P. TORRELL, O.P., *Initiation à saint Thomas d'Aquin. Sa personne et son œuvre* (Vestigia, 13), Fribourg (Suisse), Éditions Universitaires – Paris, Éditions du Cerf, 1993, p. 327–360; les principales éditions, p. 398–503.

⁷⁰ Il s'agit peut-être de deux opuscules anti-averroïstes : *De unitate intellectus* et *De aeternitate mundi* ainsi que des polémiques contre Guillaume de Saint-Amour, auteur du *Tractatus de periculis novissimorum temporum*, condamné en 1256.

⁷¹ Thomas d'Aquin avait commenté quelques livres de l'Ancien Testament et trois livres du Nouveau. Répondant à l'invitation du pape Urbain IV, il a écrit *Catena aurea*, commentaire continu des quatre évangiles, constitué des opinions des Pères latins et grecs. M.-D. CHENU, *op. cit.*, p. 198–212; J.P. TORRELL, *op. cit.*, p. 200–206, pour la *Catena aurea*. C.G. CONTICELLO, « San Tommaso ed i Padri : *La Catena aurea super Ioannem* », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, 65 (1990), p. 31–92.

⁷² Gal. 6, 17 : « De cetero nemo mihi molestus sit ».

⁷³ Abordant rapidement la précision de la méthode scientifique, Aristote reconnaît la spécificité des disciplines dites pratiques, cf. : *Eth. Nic.*, I, 1, 1094b 19–22; AL XXVI 1–3, fasc. quartus, éd. citée, p. 376, 24–26 : « Amabile igitur de talibus et ex talibus dicentes, grosse et figuraliter veritatem ostendere, et de hiis que ut frequencius et ex talibus dicentes, talia et concludere ». EUSTRATIUS (*The Greek Commentaries on the Nicomachean Ethics of Aristotle*, vol. I, critical edition by H.P.F. Mercken, Leiden, Brill, 1973, p. 36–37); ALBERTI MAGNI *Super Ethica commentum et quaestiones*, Libros I–V primum edidit W. Kübel, Münster, Aschendorff, 1968–1972 (Ed. Col.,

illis latent sententiae. Uno verbo multa significavit, brevitati studuit et factus est obscurus, sed diligentiori cura tenentur « quae sunt iam parta labore »⁷⁴. Si operum suorum multitudinem profunditatemque quispiam conspexerit, ingenium mirabitur artificis. Hunc laudant caelestes essentiae et nos ei una praeconia dabimus | 199va | et melos.

Venerandum insuper antistitem Albertum Magnum quis laudare sufficiet ? Cuius scriptorum altitudinem et profundum abyssi nemo mortalium, reor, comprehendit. In liberalibus artibus, in theologicis editionibus per totum canonem sacrum redoluit. Hoc unum differentiae a Thoma sortitus est : humanas a divinis locis et operibus seiunxit artes, Thomas acerrimis humanae intelligentiae telis Scripturam pietatis armavit.

Alexandrum de Halis magno in honore memoria mea reconditum habeo.

Afficit ultra me devotus ille seraphicus doctor Bonaventura, cuius operas caelesti ambrosia et suavitatis melle sanctus ipse perunxit.

Quid rursus domino Durando dignum impertiar non invenio. Hunc in responsionibus appunctuatum comperi, in forma processus ordinatum. Acumen ingenii in impugnationibus suis contra Thomam vos ipsi audistis, vos iudices constituo. Sponte fateor me illis digna non dedisse responsa, non quia danda non sint, sed quia ratiocinando acerrimus est, et mihi hebes ingenium. Illi magnas refero grates. Quem, etsi secutus non sim, nisi quatenus consensuit Thomae, meum tamen excitavit habitum⁷⁵. Vivat in aevo perenni.

Aegidium de Roma et Scotum magna veneratione concelebro, hunc in doctrina et cum Aristotele manifestum, illum subtilem pro meo modulo iudicavi.

t. 14, 1), lib. I, lec. 2, p. 12, 55–62, voit dans le propos d'Aristote quelques indications au sujet de la méthode d'argumenter dans les disciplines pratiques, *operabiles* ou *civiles* : « Ostendit modum : *grosse* per sensibilia exempla et proverbialia vulgaria, quibus multum utitur, *et figuraliter* per argumentationes imperfectas *et de his que ut frequentius*, quia Commentator [...] ». THOMAE DE AQUINO *Sententia libri Ethicorum*, cura et studio Fratrum Praedicatorum, Roma, Ad Sanctae Sabinae, 1969 (Ed. Leon., t. 47, 1), t. 1, lib. I, lec. 3, p. 11, 10–12, où l'auteur énonce une règle, soulignant ainsi la spécificité des disciplines pratiques : « quod certitudo non potest inveniri nec est requirenda similiter in omnibus sermonibus quibus de aliqua re ratiocinamur » ; et encore (17–19) : « Materia autem moralis talis est quod non est ei convenientia perfecta certitudo [...] ». La libre paraphrase du propos d'Aristote, commence p. 11, 47–65 : « Et quia secundum artem demonstrativae scientiae oportet principia esse conformia conclusionibus, *amabile* est et optabile *de talibus*, id est tam variabilibus, tractatum facientes *et ex* similibus procedentes, ostendere veritatem primo quidem *grosse*, id est applicando universalia principia et simplicia ad singularia et composita in quibus est actus [...] ; deinde oportet *ostendere veritatem figuraliter*, id est verisimiliter, et hoc est procedere ex propriis principiis huius scientiae [...] ; tertio oportet ut, cum dicturi simus *de his quae ut frequentius* accidunt, id est de actibus voluntariis [...] ».

⁷⁴ *Disticha Catonis*, I, 39a ; ed. M. Boas, Amstelodami, North-Holland Publishing Company, 1952, p. 82–83 : « Conserva potius, quae sunt iam parta labore ».

⁷⁵ Voir dans la Présentation du texte, note 23.

Gaude et exulta theologorum schola, luminare orbis, fidelibus signum ad sagittam⁷⁶, malleus haereticorum, Scripturae colonus, norma morum et auriga pertinentium ad salutem duces non paucos habens et principes inclitos. « Laetare, mater fecunda, filios parturis (e) »⁷⁷, steriles tui coniuges non sunt. Consurge, induere fortitudine tua!⁷⁸. Plusquam « saxaginta fortes » tuum « lectum ambiunt » habentes « gladium spiritus, quod est verbum Dei »⁷⁹, « super femur suum » et argumentorum « bella doctissimi »⁸⁰.

Ad vos, magistri et patres venerabiles, ultima convertitur oratio. Quid causae fuit, ut prosequeremini steriles lectiones; quomodo tam diu suspendistis aures, patulas, quas huius operis labor implere non valuit? Aut quis vos in unum continue congregavit⁸¹? | 199vb | Prorsus ignoro, nisi caritas patientiae vestrae et sapientia vestra; libenter sustinuistis insipientem, cum ipsi sitis sapientes. Nihil pro honoribus, quibus non fui dignus, nihil pro dilectione caritatis vestrae, quam opere probastis in me habeo, ut tribuam nisi meipsum. Quem totum omnibus et totum singulis offero cum actionibus gratiarum. Sit, oro, vobis merces magister noster Iesus Christus, qui cum Deo Patre et Spiritu Sancto est Deus benedictus, sublimis et gloriosus. Cui est honor, potestas et imperium in saecula saeculorum AMEN.

Explicit Lectura Sententiarum composita a magistro Aegidio Carlerii et finita Parisius in vigilia beatorum apostolorum Petri et Pauli anno incarnati Verbi 1417.

⁷⁶ Cette comparaison imagée est inspirée par ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, I, 1, 1094a 22–25; AL XXVI 1–3, fasc. quartus, éd. citée, p. 375, 26–376, 2 : « Igitur et ad vitam, cognitio eius (sc. finis) magnum habet incrementum; et quemadmodum sagittatores signum habentes, magis utique adipiscemur quod oportet ». Le lieu est commenté par EUSTRATIUS, *The Greek Commentaries on the Nicomachean Ethics*, vol. I, éd. citée, p. 23–24, rapidement éclairé par ALBERT LE GRAND, *Super Ethica*, lib. I, lec. 2, éd. citée, p. 10, 59–60 (« sagittatores habentes signum cognoscunt, quomodo prociendum est ad signum »). THOMAS D'AQUIN, *Sententia libri Ethicorum*, éd. citée, lec. 2, p. 8, 53–67, donne un commentaire doctrinale : « Deinde cum dicit : *Igitur ad vitam* etc., ostendit quod huius finis cognitio est homini necessaria. Et circa hoc duo facit [...]. Quod quidem apparet tali ratione : nihil quod in alterum dirigitur potest homo recte assequi nisi cognoscat illud ad quod dirigendum est, et hoc apparet per exemplum *sagittatoris* qui directe emittit sagittam attendens *ad signum* ad quod eam dirigit ».

⁷⁷ Hymnus de s. Matthaéo, dans *Analecta hymnica medii aevi*, t. 22 : *Hymni inediti. Liturgische Hymnen des Mittelalters aus Handschriften und Wiegendruckten*, 5. Folge, hrsg. von G.M. Dreves SJ, Leipzig, Reisland, 1895, p. 189 (n. 322) :

« Laetare, mater, parturis quae filios,
fecunda virgo, semper et purissimos [...] ».

⁷⁸ Is. 51, 9. Cf. aussi 52, 1.

⁷⁹ Eph. 6, 17

⁸⁰ Cant. 3, 7–8 : « En lectulum Salomonis sexaginta fortes ambiunt ex fortissimis Israel, omnes tenentes gladios, et ad bella doctissimi; uniusquisque ensis super femur suum ».

⁸¹ Cf. l'hymne *Ubi caritas* (du X^e siècle), v. 2 : « Congregavit nos in unum Christi amor [...] ».

Variantes :

- (a) ciconiorum *cod.*
- (b) sintilla *cod. passim*
- (c) profundum *cod.*
- (d) nota *in marg. exter. cod.*
- (e) parturi *cod.*

SUPREMUM VALE:
GILES CHARLIER'S DISCOURSE AT
THE CONCLUSION OF HIS «LECTURE ON
THE *SENTENCES*» OF PETER LOMBARD

S U M M A R Y

The article consists of an introduction and edition of a short discourse which concludes a cycle of lectures on the work of Peter Lombard held in the college at Cambrai (also known as the college “of three bishops”) in the academic year 1416–1417. After a short note on the person of Giles Charlier (a Paris theologian, dean of the Cathedral Chapter in Cambrai and an important participant at the Council of Basel) and the state of research on the discourse published, the remainder of the introduction deals exclusively with the discourse itself. The discourse can be divided into three parts. It is a triple act of gratitude: first to God, then to the creators and teachers of theology, selected as representatives of all theologians of the past; lastly, there is some very high praises for the school of the college at Cambrai. Giles thanks the masters, the bachelors who delivered parallel lectures on the *Sentences*, and the students of his school. The central part is undoubtedly the most interesting. From the doctrinal point of view, one notes the author’s consciousness of a separate construct of the theological discipline in Albert the Great’s teachings as opposed to those of Thomas Aquinas, as well as Giles’ cool attitude to the criticism of Saint Thomas generated by the Dominican Durand of Saint-Pourçain.

KEYWORDS: Giles Charlier, Aegidius Carlerii, *Supremum vale*, *Sentences*, Peter Lombard, college at Cambrai

MOTS-CLÉS : Gilles Charlier, Aegidius Carlerii, *Supremum vale*, *Sentences*, Pierre Lombard, collège de Cambrai